



**Séance du
10 mars 2020**

Date de la
convocation :

2 mars 2020

Date d'affichage :

4 mars 2020

Nombre de membres :

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 46

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous-préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20200310-9.5
Objet : Approbation de la phase diagnostic du PLUIH

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le 10 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, Président du Conseil Communautaire des Villes Soeurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 52 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Marthe Sueur, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel Maquet, Madame Brigitte Leborgne, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Serge Heynssens, Monsieur Gilbert Deneufve, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Yves Derrien, Madame Nathalie Vasseur, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques, Madame Frédérique Chérubin, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Louvel, Madame Joselyne Brabant, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Alain Brière, en raison de l'indisponibilité de son suppléant.

Monsieur Rodrigue Maubert, Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Lucien Fosse, Madame Pascale Saumont, Monsieur Emmanuel Byhet, absents excusés.

Jérémy Moreau a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le transfert de la compétence Planification à la Communauté de Communes des Villes Soeurs le 27 mars 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2017 par laquelle est actée le lancement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) ;

Considérant que le lancement de cette étude a été réalisé en octobre 2018 à travers un premier comité de pilotage et un premier carrefour PLUIH, permettant à l'ensemble des élus communaux de participer à cette élaboration ;

Considérant que plusieurs comités de pilotages et carrefours PLUIH ont été organisés sur cette première phase d'études ;

Considérant que la population a été largement concertée dans le cadre d'ateliers en janvier 2019 puis en juin 2019 ;

Considérant que le diagnostic a été présenté aux Personnes Publiques Associées ;

Considérant que le diagnostic sera mis à jour régulièrement afin de prendre en compte tout nouvel élément qui pourrait être portée à la connaissance de la CCVS ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'acter de la fin de cette première phase de diagnostic ;

- De lancer la seconde phase de cette étude, l'établissement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) après les élections municipales ;
- De rappeler qu'un « carrefour PLUIH » sera organisé à la suite des élections municipales afin que l'ensemble des élus puissent échanger et disposer du même niveau de connaissance du dossier ;
- De rappeler que le diagnostic pourra évoluer en fonction de tout nouvel élément porté à la connaissance de la CCVS y compris le SCOT du PETR Bresle Yères ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an
que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Alain Brière